

La holding patrimoniale, outil de gestion et de transmission d'un patrimoine

Sécuriser la gestion fiscale de la société holding, de la constitution à la cession

Code
1448

Durée
1 jour / 7 heures

Tarif Inter*
1236 € HT

*Repas inclus (en présentiel)

PROCHAINES SESSIONS

- **PARIS :**
14 mai. 2024
- **A DISTANCE :**
14 mai. 2024
- **PARIS :**
5 Juil. 2024
- **A DISTANCE :**
5 Juil. 2024
- **PARIS :**
4 nov. 2024
- **A DISTANCE :**
4 nov. 2024

[Voir toutes les sessions](#)

PUBLIC

Conseillers en gestion de patrimoine
- Conseillers en investissements financiers
- Conseillers de clientèle
- Ingénieurs patrimoniaux
- Fiscalistes
- Avocats
- Experts-comptables
- Notaires

PRÉ-REQUIS

Solides connaissances en pratique sociétaire et fiscalité directe

NIVEAU D'EXPERTISE

Perfectionnement

LES POINTS FORTS

Nombreux exemples tirés de la pratique professionnelle de l'intervenant

Analyse de la jurisprudence récente pour tirer parti de la holding dans les montages patrimoniaux

MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Dispositif de formation structuré autour du transfert des compétences
- Acquisition des compétences opérationnelles par la pratique et l'expérimentation
- Apprentissage collaboratif lors des moments synchrones
- Parcours d'apprentissage en plusieurs temps pour permettre engagement, apprentissage et

Objectifs pédagogiques

- Mesurer l'intérêt du recours à une société holding patrimoniale tant en matière de gestion que de transmission de patrimoine
- Identifier les critères de choix de la forme sociale à adopter et le régime fiscal associé
- Utiliser les techniques d'optimisation fiscale offertes par les sociétés holdings

Programme de la formation

Pourquoi recourir à une société holding patrimoniale ?

- La recherche de l'optimisation fiscale (IFI, revenus, plus-values)
- La facilitation de la transmission à titre gratuit
- Le contrôle du patrimoine intergénérationnel et quasi-trust à la française
- Brainstorming : vaut-il mieux constituer une holding "par le haut" ou "par le bas" ?

Choisir la forme juridique optimale pour la société holding

- Société civile et SAS : les deux structures usuelles
- Société civile ou SAS : les critères de choix

Examiner le régime fiscal de la société holding

- La holding et l'impôt sur le revenu
- La holding et l'impôt sur les sociétés
- Holding active, holding passive : conséquences fiscales de la distinction
- La notion de holding animatrice de son groupe
- La fiscalité des dividendes
- Le régime des plus-values de cession des droits sociaux...

- Illustration : calcul des plus-values de cession à partir d'un cas tiré de la pratique de l'intervenant

Holding et IFI

- L'impact de la réforme de l'IFI vis-à-vis des sociétés holdings
- Holding et décote sociétaire
- Holding et groupe de sociétés : activation de la société holding patrimoniale - critères jurisprudentiels de la société holding animatrice de groupe et contrôle de l'administration fiscale
- Atelier de réflexion : analyse approfondie de la jurisprudence la plus récente sur la notion de holding animatrice et détermination d'un faisceau d'indices

Holding et transmission à titre gratuit

- Pacte Dutreil et holding patrimoniale : la difficile preuve du caractère d'animation et de contrôle
- Le passif sociétaire et sa défiscalisation par effet d'assiette

transfert

- Formation favorisant l'engagement du participant pour un meilleur ancrage des enseignements

SATISFACTION ET EVALUATION

- L'évaluation des compétences sera réalisée tout au long de la formation par le participant lui-même (auto-évaluation) et/ou le formateur selon les modalités de la formation.
- Evaluation de l'action de formation en ligne sur votre espace participant :
 - ▶ A chaud, dès la fin de la formation, pour mesurer votre satisfaction et votre perception de l'évolution de vos compétences par rapport aux objectifs de la formation. Avec votre accord, votre note globale et vos verbatims seront publiés sur notre site au travers d'Avis Vérifiés, solution Certifiée NF Service
 - ▶ A froid, 60 jours après la formation pour valider le transfert de vos acquis en situation de travail
- Suivi des présences et remise d'une attestation individuelle de formation ou d'un certificat de réalisation

- La vente à soi-même d'actifs et le financement des droits de mutation à titre
- gratuit
- Les structurations utilisant le démembrement de propriété

Constituer une société à l'étranger : mini-panorama des sociétés holdings européennes

- Royaume-Uni
- Belgique
- Pays-Bas
- Luxembourg

Parmi nos formateurs



Marie-Marthe Padovani

Avocat fiscaliste

Titulaire du CAPA et d'un Doctorat en droit fiscal, Marie-Marthe PADOVANI a d'abord rejoint en 2003 le cabinet ARIE pour des missions en fiscalité du patrimoine puis en 2007 le cabinet Marceau sur la fiscalité d'entreprise. Depuis 2013, elle est associée et responsable du pôle fiscal au sein du cabinet Artois et rédige des publications pour Option Finance.